

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 25 juillet 2023

Date de la convocation: 19/07/2023

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 7

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Emmanuel VERILHAC

Objet: Attribution d'une subvention à l'association des chasseurs de Malarce - DE_2023_45

Suite à la demande de subvention de l'association des chasseurs de Malarce, Madame le Maire propose au conseil municipal d'allouer à l'association la somme de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 150 euros.
- **S'ENGAGE** à inscrire la somme au budget

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/08/2023 007-210701470-20230725-DE_2023_45-DE